## Vregille

# Transformer les eaux grises en eau claire

Assainir les eaux usées n'est pas une sinécure ! Non seulement il faut trouver des élus aptes à conjuguer des intérêts communs et, en plus, réunir des moyens financiers appropriés. À Vregille, il aura fallu 7 ans pour que les eaux, grises, soient clarifiées. En 2006, un projet d'épuration des eaux usées, réunissait 5 communes (Beaumotte-lès-Pin, Chambornay-lès-Pin, Émagny, Pin et Vregille). Six variantes étaient en concurrence !

Après avoir animé les conseils municipaux durant de nombreuses séances, il tombait dans l'oubli. Aucune des 5 municipalités n'avait pu souscrire à l'unanimité à l'un des projets. À l'époque, rappelle le maire de Vregille, les taux de subventions étaient de 65 % pour le réseau transport et 75 % pour la station de traitement ! En 2009, la commune établit son zonage d'assainissement. En 2011, différents scénarios sont mis en concurrence, réseau séparatif ou unitaire. Après étude, le réseau existant est confirmé dans sa capacité à collecter les eaux usées et pluviales. La décision est prise : réhabiliter le réseau. Le corollaire, la création d'une rhyzosphère. C'est grâce à la famille Carry Léon et fille, qui fait don d'une parcelle de 10 ares, complétée par l'acquisition d'une parcelle de 16 ares (pour 500 €) que l'emprise de l'installation est réunie. Le projet, après un premier appel d'offres infructueux, s'élève à 492.973 €. Les subventions (Agence de l'eau 139.267 €, DETR 175.146 €, Conseil général 61.626 €) couvrent 56 % du montant de l'opération (en baisse de 19 % par rapport à l'ambition d'origine).

Trois emprunts, à la Banque populaire, couvrent la dépense. Réalisée entre novembre 2012 et septembre 2013, l'installation est maintenant fonctionnelle. Aujourd'hui, face au public, les premiers m d'eau sont livrés aux roseaux. Une réalisation au service des générations à venir, rendu possible, grâce aux concours financiers des services de l'état, de la collectivité territoriale et aux savoirs faire des entreprises Piacentini et STPI.

■ Une réalisation au service des générations à venir, rendu possible, grâce aux concours financiers des services de l'état, de la collectivité territoriale et aux savoirs faire des entreprises Piacentini et STPI.